François Carles
Président de l'ASL des lotissements
Les Eterlous – Les Capucins

4 chemin des Eterlous
05000 Gap

Madame la Directrice de la DREAL PACA

Gap, le 05 août 2021

Objet : Aménagement du carrefour entre la RN 85 et le chemin du Haut Varsie à Gap sur le chantier de la rocade.

Madame la Directrice,

Nous avons pu consulter très récemment (fin juillet 2021) un plan fourni par la DREAL détaillant l'aménagement du futur carrefour entre la RN 85 et le chemin du Haut Varsie.

Nous avons rencontré sur place plusieurs fois les responsables du chantier ainsi que les services techniques de la ville pour exprimer notre inquiétude.

Nous avons constaté sur ce plan que le parti pris par l'État, maître d'ouvrage, d'abaisser significativement le niveau de la future RN, a conduit les concepteurs du projet à positionner le chemin du Haut Varsie au fond d'une tranchée ouverte, avec une pente atteignant et même dépassant localement le chiffre de 16 %, alors que la pente avant travaux était de l'ordre de 6 %.

Le PLU de la Ville de Gap n'autorise qu'une pente maximale de 15 % pour desservir les zones d'habitation.

Les services techniques de la mairie n'ignorent pas que la partie de ce chemin voisine de la RN est située dans une zone ventée, très fortement soumise aux congères en temps de neige, notamment au niveau de son carrefour avec le chemin de Parassac, proche de la RN.

Lors de l'hiver 2020 / 2021, alors que le chemin avait encore son ancienne géométrie, le chasse-neige municipal s'est trouvé à plusieurs reprises en difficulté dans ce secteur, au point de devoir faire appel à un deuxième engin et même à des tractopelles pour se sortir des congères.

De plus, la destruction d'une grille d'eau pluviale à l'angle des chemins du Haut Varsie et de Parassac lors des travaux de modification de la conduite du Canal de Gap fait que l'eau de ruissellement du champ situé en amont traverse systématiquement le chemin, provoquant une immense plaque de verglas lors des températures négatives en hiver.

Nous avons peur que la nouvelle configuration, en abaissant encore le niveau du chemin, ne puisse qu'aggraver son exposition aux aléas hivernaux et mettre les riverains dans l'impossibilité d'accéder à leurs domiciles, voire à les mettre en danger s'il leur faut affronter à pied la tourmente.

Curieux de voir à quoi correspondait cette pente de 16 %, nous sommes allés voir les barreaux du Turrelet et de Patac sur la commune de Gap. Nous avons mesuré que la pente y était d'environ 15 %. Ces deux barreaux sont interdits de circulation par la mairie par temps de neige ou de verglas.

Nous craignons fortement qu’une pente similaire provoque les mêmes effets en hiver, nous empêchant, au mieux, de circuler en hiver de manière sécurisée et provoquant, au pire, des accidents avec les voitures circulants sur la RN.

Même si la sécurité routière est du ressort de la Ville de Gap sur le chemin du Haut Varsie, ce sont vos services qui ont proposé cet aménagement que nous estimons dangereux.

Nous souhaitons donc que vos services trouvent une solution avec la mairie pour assurer la sécurité du chemin en période hivernale, par exemple en modifiant le profil du chemin sur une distance plus importante que celle envisagée sur le plan pour réduire la pente.

Dans l’attente d’une solution à nos problèmes, je vous prie d’agréer, Madame La Directrice, nos sincères salutations.

Au nom des riverains du chemin des Eterlous,
François Carles

Copies à la Madame la Préfète des Hautes Alpes, Monsieur le Maire de Gap et les services techniques de la Ville de Gap.